

## À LA UNE

### Consultation OCDE/OIF sur la redéfinition de l'APD, 24-25 juin, Paris

A l'issue de leurs discussions avec les représentants de l'OCDE le 10 avril 2014 à Washington, les ministres des Finances ont salué la démarche de dialogue engagée par l'OCDE sur la modernisation de l'aide publique au développement. Ils ont souhaité que le dialogue se poursuive en y incluant le niveau technique. C'est ainsi que l'OIF, en collaboration avec l'OCDE, a facilité la participation d'experts de 7 pays francophones à faible revenu, notamment membres du réseau des experts francophones des finances, à la réunion de consultation organisée à Paris le 25 juin 2014 par l'OCDE sur le projet de réforme discuté par ses pays membres. Le Secrétariat du Commonwealth s'est également joint à l'action de la Francophonie, permettant la venue de 5 pays supplémentaires, dont 2 pays membres des deux organisations. Une réunion préparatoire conjointe s'est tenue la veille afin de partager les points de vue et de s'accorder sur une liste d'éléments communs à soulever avec l'OCDE.

La participation des pays francophones à la consultation de l'OCDE a été très active, chacun ayant eu l'opportunité de partager son expérience dans le cadre d'un panel et/ou d'intervenir depuis la salle pour faire part de ses préoccupations. Parmi les principaux points évoqués par les pays : la transparence et la prévisibilité des financements, qui doit être préservée ; la nécessité de concentrer les fonds les plus concessionnels vers les pays les plus fragiles tout en ne pénalisant pas les pays atteignant une tranche de revenu plus élevée ; la mesure de la concessionnalité, qui doit rester simple et lisible ; ou encore les risques que la multiplication des outils de financement public destinés à mobiliser les fonds du secteur privé font peser sur la dette publique.

Afin de renforcer cette action, une lettre de plaidoyer a été proposée à la signature des co-présidents du réseau. Elle vise à alerter la communauté internationale des principaux risques et conséquences négatives que certaines propositions discutées par les pays de l'OCDE pourraient entraîner pour les pays en développement.

### Documents à consulter :

- Réunion du 24 juin :
  - [Ordre du jour](#)
  - [Note technique](#)
  - [Liste des participants](#)
- Réunion du 25 juin :
  - [Note conceptuelle](#)
  - [Document de travail « Le nouveau paysage du financement du développement »](#) (en anglais)
  - [Résumé exécutif du document en français](#)

### **Mission pilote à Dakar sur la politique de financement du développement**

En 2013, l'un des objectifs de coopération convenus entre l'OIF et les membres du réseau consistait à compléter le travail réalisé avec les experts par la réalisation d'actions opérationnelles d'assistance à la formulation et l'exécution de stratégies nationales de financement du développement. Avec le Tchad, le Sénégal est un des premiers pays à avoir manifesté son souhait de bénéficier d'une mission d'assistance-conseil avec pour objectif principal d'accompagner la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE) à la suite de la tenue d'une réunion du groupe consultatif avec les partenaires techniques et financiers en janvier 2014.

Cette mission a été conduite du 2 au 7 juin 2014 par deux consultants de Development Finance International, en étroite collaboration avec une équipe technique sénégalaise. L'assistance apportée a consisté en une semaine de mission d'analyse des besoins de financement et des différents outils et sources de financement à la disposition du gouvernement du Sénégal pour le financement du PSE. Le travail réalisé a ainsi permis de formuler une appréciation du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion et du financement du PSE, une analyse des différents modes et instruments de financement existants et leurs avantages et inconvénients pour le PSE, ainsi qu'un examen des opportunités offertes par les financements innovants et les mécanismes de mobilisation de ressources.

Ponctuée de réunions avec les diverses structures et institutions clés de conception, de gestion, et de suivi du PSE, la mission s'est achevée par un séminaire de haut niveau réunissant les autorités des principales structures concernées. Cette séance a permis de restituer les résultats de la mission et présenter des recommandations aux autorités sénégalaises sur les opportunités de financement que représentent les différents modes de financement existant pour le PSE.

Le rapport final de la mission est en cours de validation et sera prochainement mis à la disposition du réseau.

### **Prochaine réunion ministérielle du réseau francophone**

Date : 8 ou 9 octobre 2014 (à confirmer)

Lieu : Washington DC (lieu et heure exacts à confirmer)

En accord avec les décisions prises par les ministres à Tokyo en octobre 2012, la prochaine rencontre sera une réunion élargie à l'ensemble des pays de la Francophonie, le prochain Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement se tenant à Dakar, les 29 et 30 novembre 2014. Les ministres des pays les plus développés de la Francophonie auront ainsi l'opportunité de débattre avec leurs homologues du réseau des PFR sur des thèmes majeurs liés au financement du développement et intéressant l'ensemble de la communauté internationale. Les thèmes de discussion de cette prochaine rencontre seront définis en accord avec le pays assurant la présidence du réseau. Cette rencontre sera par ailleurs l'occasion pour le ministre délégué chargé des finances de la République démocratique du Congo, actuel président du réseau, de passer le relais au ministre de l'Économie et des Finances du Sénégal, ce pays assurant la présidence du Sommet de la Francophonie pendant les deux prochaines années.

### **Calendrier**

Accéder au [calendrier](#) des moments-clés de l'année 2014 et des actions de plaidoyer du réseau.

### **Les BRICS créent leur propre banque de développement**

Réunis pour leur 6<sup>ème</sup> Sommet à Fortaleza au Brésil, les dirigeants des grandes puissances émergentes – les BRICS – ont signé un accord actant la création d'une banque de développement commune. Développée dans les coulisses du pouvoir émergent depuis plusieurs années, cette banque sera dotée d'un capital initial de 50 milliards de dollars qui sera abondé à parts égales par le Brésil, l'Inde, la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud. Créée pour financer les projets d'infrastructure et de développement durable dans les pays membres, les autres économies émergentes et les pays en développement, cette "Nouvelle Banque de Développement" (NBD) sera basée à Shanghai et son premier président sera issu de l'Inde.

En complément de cette banque, les BRICS ont confirmé la création d'un fonds de réserves de 100 milliards de dollars. Selon la [déclaration finale](#) (en anglais), ce fonds «*aiderait à anticiper les pressions à court terme sur la liquidité*» et permettrait de «*promouvoir une plus grande coopération*» au sein des BRICS et «*renforcer la sécurité financière globale*». Illustrant l'importance croissante de ces cinq nations dans la sphère financière internationale et reflétant leur ambition de forger un nouveau cadre économique global, la NBD viendra ainsi faire contrepoids à la Banque mondiale et au FMI, où les pays émergents s'estiment mal représentés.

La déclaration finale est en anglais mais nous vous invitons à consulter une [version française](#) de 3 articles les plus pertinents pour le réseau.

Sur ce sujet, vous pouvez également lire un [article](#) des économistes Nicholas Stern, Joseph E. Stiglitz, Amar Bhattacharya et Mattia Romani publié dans le journal *Les Échos*.

### **Groupe Pilote : atelier d'experts sur les financements innovants pour le développement durable et le climat**

Le thème du rôle des financements innovants dans l'agenda du développement durable et du climat a fait l'objet d'une réunion d'experts internationaux convoquée les 19 et 20 juin 2014 par le Secrétariat permanent du groupe pilote sur les financements innovants.

Des représentants d'organisations internationales, dont l'OIF, d'autorités gouvernementales, d'ONG et du secteur privé ont ainsi pris part à un dialogue collaboratif en vue d'établir une classification plus précise des sources et mécanismes innovants. L'idée qui a sous-tendu cette démarche était de proposer à la communauté internationale une nomenclature claire des options disponibles de financement innovant en fonction des spécificités et caractéristiques en matière de mise en œuvre et de valeur ajoutée dans l'agenda post-2015.

S'il reste extrêmement difficile de classer les financements innovants, tant les initiatives sont variées, nombreuses et parfois spécifiques à des domaines particuliers, voire difficilement exploitables à grande échelle, il faut saluer le travail lancé par le groupe pilote pour tenter de proposer une typologie lisible de ces différents instruments et sources de financement pour le climat et la biodiversité. Des exemples intéressants de mécanismes innovants déjà mis en place ont été présentés et sont consultables sur le site du [Groupe Pilote](#), ainsi que l'ordre du jour, la note conceptuelle et le relevé des conclusions et prochaines étapes.

À noter : la publication prochaine par le Secrétariat du Commonwealth d'un manuel sur les financements innovants, auquel DFI a contribué. Ce manuel a pour ambition de devenir une référence parmi les outils de classification et d'informer les décideurs en termes de choix des financements innovants.

## Coordination fiscale en UEMOA

La coordination fiscale entre États souverains était au cœur du débat lors de la conférence tenue à Dakar du 30 avril au 2 mai 2014. Intitulée « *Coordination fiscale en UEMOA : évaluer le passé et tracer l'avenir* », cette rencontre a voulu souligner l'importance d'une telle coordination dans des économies en développement dont les besoins en ressources publiques sont particulièrement significatifs. Experts en fiscalité et États membres ont ainsi passé en revue les succès et les défis auxquels les pays de la région sont confrontés, recensé les différentes directives et règlements pertinents produits par la Commission de l'UEMOA et développé des pistes de réflexion pour renforcer cette coordination inter-États. Vous pouvez accéder à l'ordre du jour et à la liste des participants, aux présentations et à la biographie des intervenants ainsi qu'à d'autres documents connexes en [suivant ce lien](#).

## La fin du secret bancaire ?

L'OCDE vient de publier la [version finale](#) (en anglais) de la norme d'échange automatique de renseignements en matière fiscale. Approuvée par les dirigeants du G20 en septembre 2013, la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers représente désormais une arme efficace de lutte contre la fraude fiscale.

En promouvant une coopération essentielle entre administrations fiscales, ce système permettra la communication automatique, sur une base annuelle, de renseignements relatifs aux comptes financiers, notamment les soldes et tous types de revenus d'actifs financiers déclarés à l'administration par les institutions financières, concernant des comptes détenus par des personnes physiques et des entités, par le pays de la source du revenu au pays de résidence du contribuable.

L'OCDE précise que ce modèle standardisé et sécurisé simplifiera les processus de communication de ces données, impliquant ainsi une réduction des coûts pour toutes les parties prenantes concernées. Jusqu'à présent 65 pays et territoires se sont engagés à adopter la Norme et 40 pays à la rendre opérationnelle selon un calendrier précis, pour une mise en œuvre en 2017.

Le document contient également des indications à l'intention des pouvoirs publics et des institutions financières pour rendre possible, au plan juridique et technique, cet échange automatique de données de façon sécurisée. Le communiqué de l'OCDE précise : « *une aide sera disponible pour soutenir les pays en voie de développement, afin qu'ils puissent bénéficier d'un environnement fiscal plus transparent, et les organisations internationales se tiennent prêtes à coopérer pour soutenir ces pays* ».

L'OCDE invite ceux qui le souhaitent à envoyer leurs commentaires sur ce nouveau cadre et faire des propositions d'améliorations du système, au plus tard le 12 septembre 2014, à l'adresse courriel [WP10@oecd.org](mailto:WP10@oecd.org).

À lire également :

- Le [communiqué de l'OCDE](#) en français
- La [Déclaration relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale](#) de mai 2014

## Secteur privé et PROPARCO

Le secteur privé sera au centre de la stratégie de PROPARCO pour 2014-2019. La filiale de l'Agence française de développement expose les [grandes lignes directrices de son programme](#) sur les cinq prochaines années, en donnant un rôle central au secteur privé comme partenaire essentiel du développement économique et social. Face aux enjeux du développement durable auquel font face les économies en développement, PROPARCO envisage de maintenir son attention sur le continent africain et de dépenser une enveloppe budgétaire de 3 milliards d'euros pour promouvoir des projets générateurs d'emplois, de revenus et de biens et services essentiels, qui s'inscrivent dans la perspective de lutte contre le changement climatique.

### **Aide et fuite de capitaux : le compte n'est pas bon**

Une coalition d'ONG et d'organisations de la société civile britanniques et africaines vient de publier un [rapport de recherche](#) (en anglais) qui révèle un écart saisissant entre le volume d'aide que l'Afrique reçoit et la fuite de ses ressources vers le reste du monde. En calculant ces pertes dans un large éventail de domaines, cette étude explique que bien que le continent reçoive 30 milliards de dollars d'aide par an, il perdrait 192 milliards de dollars chaque année.

Le rapport identifie les éléments responsables de cette disparité considérable comme suit : les flux financiers illicites, le transfert des bénéfices des multinationales en dehors de l'Afrique, le remboursement de la dette, la fuite des cerveaux et l'exode des professionnels qualifiés, l'exploitation forestière et halieutique illégale ainsi que les coûts encourus à cause du réchauffement climatique. La coalition appelle ainsi les autorités britanniques à accepter leur responsabilité et faire face au problème des paradis fiscaux existants sous leur juridiction.

Une animation vidéo illustrant la thèse de ce rapport est [accessible ici](#).

### **Rapport 2014 sur les progrès en Afrique**

Le Rapport 2014 sur les progrès en Afrique de l'Africa Progress Panel, intitulé « Agriculture, pêche et capitaux » porte un regard minutieux sur les risques et opportunités auxquels fait face le continent et met ses ressources et atouts au cœur de sa transformation. Reconnaisant les succès économiques indéniables que connaît l'Afrique, le Panel souligne cependant que ses progrès en termes de réduction de la pauvreté sont bien loin d'être impressionnants, en notant que les Etats échouent à traduire la croissance économique en opportunités pour tous. Le rapport a par ailleurs récemment fait l'objet d'un [Dialogue de haut niveau](#) lors des Assemblées annuelles de la Banque africaine de développement, à Kigali, au Rwanda.

- [Résumé du rapport](#) (en français)
- [Intégralité du rapport](#) (en anglais)

### **Fuite des capitaux : quel rôle joue l'Europe ?**

En sa qualité de coordinateur de l'European Tax Justice Network, Eurodad a organisé la production par 13 ONG européennes d'une [analyse](#) du rôle des pays européens dans le cadre de la fuite illicite de capitaux à partir des pays en développement. Ce rapport (en anglais) intitulé « Donner d'une main et prendre de l'autre » conclut qu'aucun des 13 gouvernements ayant fait l'objet de l'étude n'exige de rapport financier complet, pays par pays, des entreprises multinationales, que la plupart de ces pays sont réticents à autoriser l'accès public aux informations sur les propriétaires réels de ces compagnies, que les informations sur les données de nature fiscale que ces pays s'échangent entre eux est rarement publiquement accessible et que tous les gouvernements évalués supportent le leadership de l'OCDE sur les questions de fiscalité internationale, en dépit du manque de représentativité de cette organisation sur le plan mondial, notamment pour ce qui concerne les pays du Sud, dont les recettes fiscales souffrent pourtant directement des politiques fiscales menées par ses pays membres.

### **Rendre la coopération au développement plus efficace ?**

L'OCDE et le PNUD ont publié le premier rapport d'avancement qui évalue le niveau d'exécution du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement. Ce [rapport](#) révèle que pratiquement aucun progrès n'a été fait depuis 2010 en termes de déliement de l'aide et d'utilisation des systèmes nationaux (passation de marchés et gestion financière). Aussi, peu d'avancement a été observé au niveau de trois indicateurs qui demeurent encore à la phase « pilote » : la place de la société civile, l'engagement avec le secteur privé et l'usage des cadres nationaux d'évaluation des résultats. Néanmoins, on enregistre une progression sensible en termes de transparence de l'aide, d'inclusion de l'aide dans les budgets nationaux et de suivi des allocations de ressources au profit de l'égalité des genres. Fait inattendu, le rapport précise que les pourvoyeurs d'aide sud-sud obtiennent de meilleures performances en termes de prévisibilité et d'aide inscrite dans les budgets. Il est donc clair que beaucoup plus d'efforts seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés à Busan pour 2015.